

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

49

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Fêtes de fin d'année - Animations place de la Libération - Tarifs d'entrée

Mme Koenders, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La place de la Libération sera, pour les fêtes de cette fin d'année, entièrement consacrée à un univers « glisse ».

Un marché de Noël, animé par une grande roue, sera organisé place de la République.

Les animations seront accessibles du samedi 8 décembre 2012 au dimanche 6 janvier 2013.

Il est proposé :

- de fixer le droit d'accès à l'équipement "glace", place de la Libération, à 1€ ;
- d'accorder la gratuité aux groupes dijonnais d'enfants (enfants des écoles ou des centres de loisirs encadrés) ;
- d'accorder la gratuité sur présentation de tickets gratuits qui auront été mis à la disposition de certains publics par la Ville, ou distribués par les commerçants, dans le cadre de l'opération "cœur de ville" pour la dynamisation du centre-ville.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, dans le cadre des animations qui seront mises en place place de la Libération, pour les fêtes de fin d'année, fixer le tarif d'accès à l'équipement "glace" dans les conditions suivantes :

- tarif normal : 1 € ;
- gratuité pour les groupes dijonnais d'enfants ;
- gratuité sur présentation de tickets gratuits.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**